

objet de réglementer l'établissement et l'exploitation de ces postes.

(La motion est adoptée et le bill est lu en lire délibération.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

M. R. L. BORDEN : Avant qu'on passe à l'ordre du jour, je désire appeler l'attention du ministère sur deux propositions de loi inscrites parmi les bills et ordres publics et dont on m'a demandé de dire un mot. Il ne s'agit pas de solliciter l'adoption ou le rejet de ces bills, mais l'occasion de les délibérer et de leur donner force de loi, si la Chambre est d'avis qu'ils renferment de sages dispositions.

Le premier est le bill (n° 120) tendant à punir les auteurs d'indications frauduleuses dans le but d'attirer l'immigration. Le ministre de la Justice et le premier ministre sont sans doute au fait de l'objet de cette proposition de loi. Il suffit de la lire pour comprendre son importance et la nécessité de l'adopter. L'immigration au Canada pourrait être entravée si l'on attire des immigrants vers nos bords au moyen d'affirmations mensongères. Le recours à ces moyens ne fait pas honneur au Canada.

L'autre bill porte le numéro 67 et tend à modifier l'article 523 du code criminel. Je n'ai pas d'opinion arrêtée relativement à cette proposition de loi. Si je ne me trompe, elle a pour objet de laisser à la personne accusée de certaines infractions le privilège de demander un procès par jury, au lieu de permettre au juge devant lequel elle est citée de trancher cette question. Quelle que soit l'opinion de la Chambre à ce sujet, comme il s'agit d'une question importante ayant trait à l'administration de la justice criminelle, il ne serait que juste dans les circonstances de fournir aux intéressés l'occasion de connaître le sentiment de la députation.

Sir WILFRID LAURIER : Je ne suis pas prêt à me prononcer sur l'opportunité de mettre ces bills au nombre des mesures du Gouvernement, quand ce ne serait que dans le dessein de permettre à la Chambre d'exprimer son avis. Toutefois, nous y réfléchissons et j'apprendrai un autre jour à mon honorable ami ce qu'il est possible de faire.

QUAI A INDIAN-HARBOUR.

M. R. L. BORDEN : Autre chose. J'ignore si la construction des quais publics dépend du ministère de la Marine ou de celui des Travaux publics.

Sir WILFRID LAURIER : Du ministère des Travaux publics.

M. R. L. BORDEN : Le ministre des Travaux publics aura-t-il l'obligeance de se rappeler que j'ai demandé le dépôt d'une copie de la requête en faveur de la construction

M. PREFONTAINE.

d'un quai public à Indian-Harbour, dans le comté d'Halifax (N.-E.), y compris les signatures apposées à cette requête ? Voudrait-il me transmettre cette copie ou la déposer sur le bureau, à son choix ?

M. FOSTER : Pour empêcher le ministre des Travaux publics de se plonger dans l'oisiveté, je lui demanderai de faire des recherches au ministère afin de savoir si on a préparé le relevé relatif à la construction des quais, des édifices et autres constructions et aux recettes provenant de ces sources, relevé dont le dépôt a été ordonné il y a deux mois environ. Je désire beaucoup obtenir ces renseignements avant que le ministre des Finances prononce son exposé budgétaire. Je ne sais pas quand il aura lieu. Il est rare qu'on le retarde jusqu'en juillet et je suppose qu'il sera prononcé sous peu.

Le ministre de l'Intérieur est absent, mais je voudrais savoir si le Gouvernement se propose de terminer l'enquête dans l'affaire Nixon. L'enquête qui a eu lieu n'est que partielle et incomplète et le rapport ne couvre pas tout le champ des accusations. Je désire avoir un relevé de toutes les opérations de la sous-agence des terres fédérales de Macleod depuis la nomination de Nixon —relevé indiquant les demandes, les noms des postulants, l'objet de leurs demandes, les recettes et les remises dans chaque cas, ainsi que les dates des achats, permis et locations relatifs aux terres, forêts et minéraux et, de plus, la date de l'engagement du fils dans le bureau et son âge à ce moment-là.

Sir WILFRID LAURIER : Hier, lorsque l'affaire Nixon est venue sur le tapis, je n'en connaissais rien avant l'exposé fait par mon honorable ami. Aussitôt après la discussion, je suis allé trouver mon collègue, le ministre de l'Intérieur, pour le prier d'ouvrir une enquête et de s'entendre ensuite avec moi sur la décision à prendre.

M. FOSTER : Le rapport du conseil privé nommant M. Myers commissaire relativement à l'émission des certificats de terres a été déposé. Il semble n'avoir trait qu'aux plaintes formulées par les métis du Dakota-nord ou par d'autres personnes en leur nom. Deux requêtes ont été communiquées à la Chambre et leurs conclusions me paraissent assez générales pour comprendre toutes les requêtes présentées par les métis. Je désire signaler un point très important. Dans une lettre que M. Chaffey adressait à M. Cory, le sous-ministre, le 15 avril 1905, il disait, entre autres choses :

Ainsi, vous voyez que toutes les démarches du ministère dans cette affaire—peu importe qu'elles aient été préméditées ou non—ont eu pour résultat de favoriser M. Macdonald au détriment de toutes les autres personnes mêlées à cette affaire.

Cette allégation est aussi importante que la requête des métis. Elle est faite par un